

# Rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires Année 2023

## Budgets Commune de Ploudalmézeau (Principal et Annexes)



Conseil Municipal  
25 Janvier 2023

## PREAMBULE

Le Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les Communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations générales du Budget doit avoir lieu en Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015) a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Ce débat précisant les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements en termes d'investissements et les choix en matière de la gestion de la dette ne donne pas lieu à un vote. Il est matérialisé par une délibération qui prend acte de sa tenue.

Le D.O.B. est donc l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux, des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Il se présente comme suit :

- Introduction ..... P.3
- Le contexte national..... P.5
- Données générales ..... P.6
- Analyse financière rétrospective ..... P.8
- Enjeux et orientations 2023 ..... P.19
- Analyse financière prospective ..... P.21
- Conclusion ..... P.29
- Budgets annexes ..... P.30

## INTRODUCTION

Chaque année, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment clé du processus de préparation budgétaire et une projection des finances publiques.

Cette année, dans un contexte international instable encore marqué par l'empreinte COVID, par la guerre en Ukraine, l'inflation et les tensions sur les énergies et dans un contexte national de projet de Loi de Finances 2023, qui marque la fin du « quoi qu'il en coûte », le cadrage budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte inédit d'interrogations et d'inquiétudes.

L'obligation faite aux Collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes.

De plus, les mesures Gouvernementales, dont celles visant à réduire le déficit public par un effort partagé, et donc imposé aux Collectivités territoriales, viendront inexorablement impacter les finances communales et menacer les grands équilibres du budget.

En effet, Ploudalmézeau, comme bon nombre de Collectivités, est confrontée depuis plusieurs années à des évolutions structurelles qui modifient les marges de manœuvre : baisse régulière des concours de l'Etat, refonte et fragilisation des ressources fiscales, péréquation sous toutes ses formes... La Collectivité doit construire ainsi son budget dans un environnement de plus en plus instable, fait de nombreuses inconnues.

En dépit de ce constat peu encourageant, la Municipalité n'entend pas baisser les bras, loin s'en faut. Elle a fait le choix d'une continuité, dans le respect d'une maîtrise budgétaire et d'engagements pris auprès des administrés.

La stratégie budgétaire et comptable de la Collectivité vise à utiliser au mieux les ressources disponibles au service du développement de la Commune et de ses projets. Cette situation ne doit pas conduire à manquer d'ambition, la priorité reste les investissements d'avenir ainsi que l'entretien du patrimoine.

Aussi, à ce stade, entre contraintes et incertitudes, la feuille de route fait effectivement la part belle aux investissements : poursuite de l'aménagement du centre bourg avec la concrétisation de l'écoquartier, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux dont les écoles, réalisation d'un centre technique municipal, nouveaux lotissements, amélioration de la voirie...

Pour le budget 2023, la Collectivité dans une stratégie similaire à celle adoptée ces dernières années, poursuivra sa maîtrise des dépenses et s'efforcera à trouver des recettes complémentaires. Le recours de l'emprunt devra être contenu.

Au niveau des investissements, nous accentuerons la recherche de partenaires financiers à chaque fois que cela sera possible.

Sur le plan de la fiscalité, nous n'augmenterons pas les taux et cela pour la 19<sup>ème</sup> année. C'était un engagement de la campagne élaborée en 2020, tout en maintenant la qualité des services municipaux et en contenant les dépenses de fonctionnement.

Entre décisions qui s'imposent à nous, les contraintes et l'ambition que nous nourrissons pour notre Commune, l'année 2023 aura à porter une volonté engagée et réaffirmée. Tracer les contours du budget 2023, qui seront affinés au fil des prochaines semaines en vue de son adoption en février 2023 est la priorité de l'équipe municipale.

## LE CONTEXTE NATIONAL

### LE DEBUT DE L'INCERTITUDE POUR LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Alors que la France était en pleine reprise après la perte d'activités importante lors du 1<sup>er</sup> confinement au printemps 2020 et ce malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires en 2021, la crise actuelle rebat les cartes.

En effet, ce ressaut en 2021 a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale se traduisant par des difficultés d'approvisionnement et des hausses de prix (matières premières, transport...). L'augmentation des prix de matières premières du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements a été renforcée, en 2022, par le conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Sous l'effet des mesures mises en place par le Gouvernement afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages, l'inflation a été un peu plus contenue et évolue de 5,8% en moyenne annuelle contre 9,1% en zone euro.

En 2023, l'inflation devrait connaître son pic, au 1<sup>er</sup> trimestre, dans un contexte de tensions persistantes sur le prix de l'énergie.

### DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES QUI DERAPENT EN 2022

Pour faire face à l'inflation, la Banque Centrale Européenne a augmenté les taux directeurs à 2 reprises (en juillet et septembre 2022), d'autres augmentations devraient suivre.

De plus, le programme de stabilité 2022-2027 (Conseil des ministres du 29/07/2022) confirme la participation des Collectivités locales à la limitation des dépenses publiques qui devraient être engagée dès 2023 pour parvenir à un déficit public de 3% du PIB et une stabilité de la dette.

Les conséquences de l'inflation devraient être présentes en 2023 sur les budgets des Collectivités du fait des hausses des factures énergétiques et du prix des denrées mais aussi de la masse salariale en raison de la hausse, entre autres, du point d'indice.

Les orientations budgétaires 2023 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte marqué par incertitudes et aléas qui incite la Commune de Ploudalmézeau à optimiser ses actions.

## DONNEES GENERALES

### DEMOGRAPHIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la population de la Commune était de 6 440 habitants (population totale). La population D.G.F. servant de base au calcul des dotations financières, est de 7009.

Années	2021	2022
Population INSEE	6420	6440
Population DGF	6994	7009

### CONSTRUCTIONS

Les actes d'urbanisme sont en hausse en 2022 avec une augmentation de près de 20% des permis de construire et de 22% des déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Années	2021	2022
Permis de construire	111	145
Déclarations de travaux	244	212
Certificats d'urbanisme	238	237
Déclarations d'intention d'aliéner	171	214

## PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal est fonction des taux d'imposition et des valeurs locatives.

La valeur locative cadastrale appliquée à tout logement (vide, loué ou occupé) est la valeur d'une habitation estimée par l'administration fiscale lui permettant de calculer le montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Cette valeur « locative » s' imagine comme un loyer hypothétique que percevrait le propriétaire du logement si celui-ci était loué.

Années	2021	2022
<b>Taxe d'habitation</b>	319 721 €	330 102 €
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	2 512 855 €	2 624 458 €
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	65 041 €	66 720 €
<b>Allocations compensatrices</b>	876 399 €	831 336 €
<b>TOTAL</b>	3 774 016 €	3 852 616 €
<b>Evolution</b>	-	+ 2,08%

Base d'imposition	2021	2022
<b>Taxe d'habitation : valeur locative cadastrale</b>	1 585 129 €	1 636 599 €
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	6 687 966 €	6 927 874 €
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	149 292 €	152 538 €
<b>TOTAL</b>	8 422 387 €	8 717 011 €
<b>Evolution</b>	-	+ 3,5%

La suppression progressive de la Taxe d'Habitation s'est poursuivie en 2022. A partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Comme annoncé dans le cadre du projet de loi des finances pour 2023, les Collectivités locales qui percevaient la taxe d'habitation continueront à être compensées de la perte de ce produit fiscal par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15 milliards d'euros) ainsi que par une dotation de compensation de l'Etat de 0,4 milliard d'euros.

La fiscalité directe locale représente cette année 54% de recettes réelles de fonctionnement.

## ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, en 2022, le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement voté de la Commune était de 7 137 030 €.

#### Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	1 303 049,87 €	1 481 663,68 €	1 477 541,06 €	1 707 242 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 729 495,63 €	2 658 660,77 €	2 746 770,87 €	2 824 083,21 €
65 - Autres charges de gestion courante	523 597,77 €	495 246,92 €	465 362,66 €	476 245,13 €
014 - Atténuations de produits	2 296,99 €	1 908,10 €	3 067,96 €	2 132,22 €
67 - Charges exceptionnelles	351 514,23 €	49 416,86 €	3 752,20 €	667 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors charges financières)</b>	<b>4 909 954,49 €</b>	<b>4 686 896,33 €</b>	<b>4 696 494,75 €</b>	<b>5 010 369,56 €</b>
<b>% Evolution</b>	<b>/</b>	<b>-4,54%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+6,7%</b>

Même si depuis plusieurs années la Collectivité essaie de contenir les dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci devraient atteindre près de 5 010 000€ en 2022. Elles augmentent de 6,7% environ.

La progression des charges à caractère général peut être justifiée par plusieurs facteurs conjoncturels comme :

- La hausse des dépenses de fluides en lien avec l'augmentation des prix,
- L'inflation sur les coûts des matières premières et leur impact sur les achats de prestations de services auprès des entreprises. Pour exemple, la hausse du coût des denrées alimentaires sur l'effet conjugué des frais de transport et de certaines matières premières comme les produits biologiques dont les taux de présence dans les menus nous sont imposés.
- Le fonctionnement en année pleine des services après une année 2021 impactée par la crise sanitaire (ex : l'Arcadie).



Concernant les charges de personnel, en 2022, le niveau de dépenses a été soutenu par différentes mesures afin d'augmenter le pouvoir d'achat des français qui n'ont pas été sans conséquences sur les finances des Collectivités territoriales :

- Des augmentations successives du SMIC qui a été revalorisé de 0,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 puis de 2,65% à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022. D'autres augmentations sont attendues en 2023.
- La revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des salaires des agents de catégorie C.
- Le reclassement au sein de la filière médico-sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 notamment pour les auxiliaires de puériculture classées jusqu'à présent en catégorie C et qui ont bénéficiées du reclassement dans un nouveau cadre d'emplois de catégorie B.
- Le dégel de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui a été revalorisé de 3,5%.
- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) qui augmente du fait de la progression des agents dans leurs grilles indiciaires (changement d'échelon, de grade...).

### L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont en hausses.

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
70 – Produits d'exploitation	826 140,84 €	709 513 €	747 808,85 €	729 374,87 €
73 - Impôts et taxes	4 062 869,45 €	4 134 629,17 €	4 356 375,87€	4 446 015.80 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 233 242,75 €	2 292 866,02 €	2 089 790,44 €	2 258 348,35 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	12 266,05 €	11 842,56 €	144 979,63 €	151 688,71 €
77- Produits exceptionnels	194 746,59 €	134 007,25 €	89 007,44 €	229 755.44 €
013 - Atténuations de charges	103 951,91 €	59 107,18 €	94 425,62 €	135 281,92 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors charges financières)</b>	<b>7 433 197,59 €</b>	<b>7 338 965,18 €</b>	<b>7 522 387,85 €</b>	<b>7 950 465,09€</b>
<b>% Evolution</b>	<b>/</b>	<b>-1,27%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+5.7%</b>

Les recettes dites « produits d'exploitation » qui recouvrent les différentes recettes perçues dans le cadre de l'activité régulière de la Collectivité, du fait d'une reprise de l'activité en année pleine après la crise sanitaire, restent stables. Les principales recettes correspondent aux prestations liées à l'exploitation du domaine public, à l'enfance et jeunesse, aux locations.

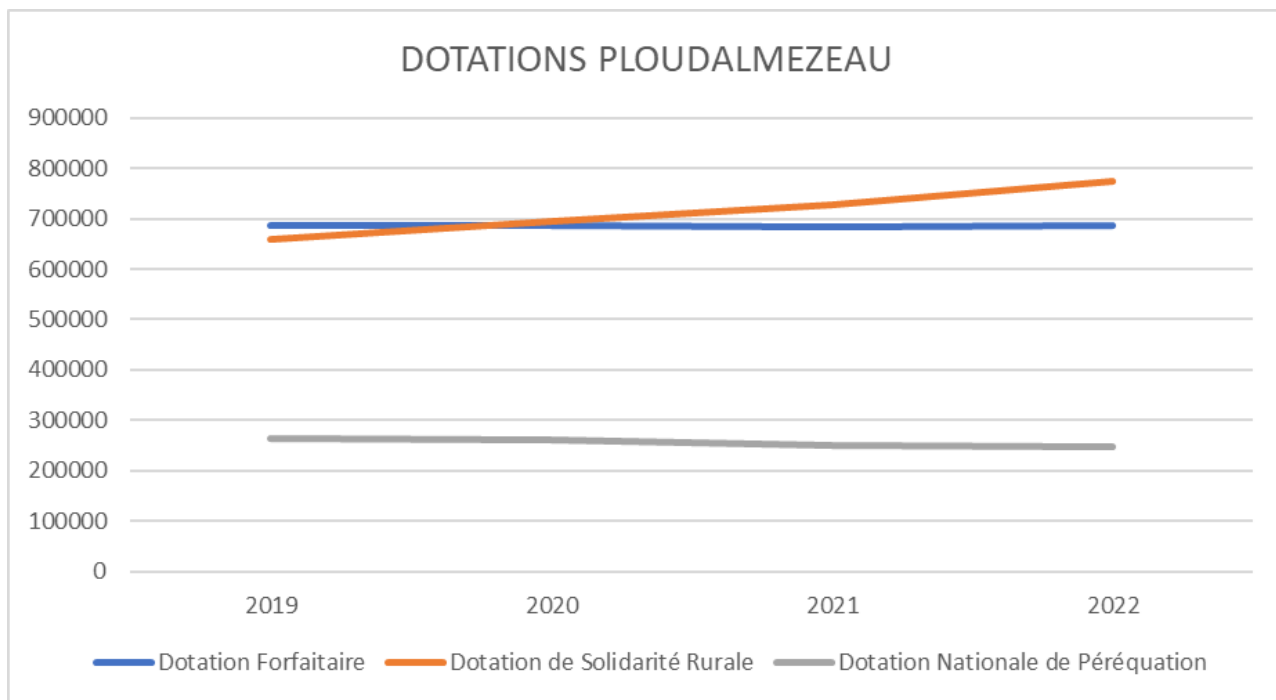
Concernant les impôts et taxes, la contribution directe progresse de 2,08% du fait de l'évolution des bases d'imposition de +3,5%, quand bien même la Commune n'augmente ses taux.

Les atténuations de charges regroupant les remboursements de frais de personnel perçus de la CPAM et de l'assurance statutaire sont en légères hausses.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune de Ploudalmezeau augmente de 45 529€ en 2022.

La DGF comprend :

- La Dotation Forfaitaire (DF) qui est la principale dotation de l'Etat aux Collectivités locales. Essentiellement calculée en fonction des critères population et surface de la Commune, elle reste stable en 2022 (+0,2%).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 43 172€ (+6,35%). Cette dotation composée de plusieurs fractions (« bourg centre », « cible » dont le potentiel financier par habitant est inférieur à celui de Communes de même strate) a pour objectif d'aider les Collectivités ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie – superficie).
- La Dotation Nationale de Péréquation diminue légèrement de -2 036€ (-0,81%) et ce depuis plusieurs années. Cette dotation a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscales entre Communes.



## LA SITUATION FINANCIERE ET RATIOS DE LA COLLECTIVITE

### L'évolution de la section de fonctionnement

La recherche d'économie la rationalisation de certaines dépenses permet à la Collectivité d'éviter l'effet ciseau (dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes).

### L'épargne

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Estimé 2022
Produits fonctionnement courant	7 238 471,00 €	7 207 957,93 €	7 433 380,41 €	7 720 709,65 €
Charges fonctionnement courant	4 558 440,26 €	4 637 479,47 €	4 692 742,55 €	5 009 702,56 €
<b>EXCEDENT BRUT</b>	<b>2 680 030,74 €</b>	<b>2 570 478,46 €</b>	<b>2 740 637,86 €</b>	<b>2 711 007,09 €</b>
Produits exceptionnels et financiers	194 746,59 €	134 007,25 €	89 007,44 €	229 755,44 €
Charges exceptionnelles	351 514,23 €	49 416,86 €	3 752,20 €	667 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 523 263,10 €</b>	<b>2 655 068,85 €</b>	<b>2 647 878,22 €</b>	<b>2 480 584,65 €</b>
Intérêts	187 338,40 €	169 936,75 €	157 359,79 €	138 998,67 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 335 924,70 €</b>	<b>2 485 132,10 €</b>	<b>2 490 518,43 €</b>	<b>2 341 585,98€</b>
Remboursement capital des emprunts	468 762,26 €	462 488,24 €	494 137,63 €	532 466,83 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 867 162,44 €</b>	<b>2 022 643,86 €</b>	<b>1 996 380,8 €</b>	<b>1 809 119,15€</b>

Au terme de l'année 2022, la Commune devrait dégager une épargne nette de 1 843 873 € qui permettra de financer une partie des investissements.

Pour rappel, les épargnes de la Collectivité sont :

- L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice.
- L'autofinancement des investissements.

- L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du remboursement en capital des emprunts pendant l'exercice.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel d'investissement a été voté à hauteur de 8 754 854,93 €.

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement en 2022 sont de 4 592 108,50 €.

La Collectivité, dans un contexte contraint et restreint, poursuit son programme d'investissement conformément à ses engagements au service de la population.

Nature dépenses investissement	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Dépenses d'équipement	2 479 208,62 €	4 210 410,05 €	4 086 410,35€
Emprunts et dettes assimilées	462 488,24 €	494 137,63 €	505 698,15 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 941 696,86 €</b>	<b>4 704 547,68 €</b>	<b>4 592 108,50 €</b>
Opérations d'ordre	836 574,02 €	726 044,51 €	82 688,71 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 778 270,88 €</b>	<b>5 430 592,19 €</b>	<b>4 674 797,21 €</b>

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des dépenses récurrentes pour entre autres le renouvellement et l'entretien du patrimoine bâti et matériel, les équipements de divers services (écoles, sport, cantines...), la mise à jour de l'agenda accessibilité...
- Une enveloppe annuelle est dédiée à la constitution d'une réserve foncière selon les opportunités qui se présentent à la Commune.
- Les programmes d'investissement structurants, de voirie et bâtimentaires.

## Les principales dépenses d'investissement en 2022

Pour l'année 2022, les principaux projets structurants ont été :

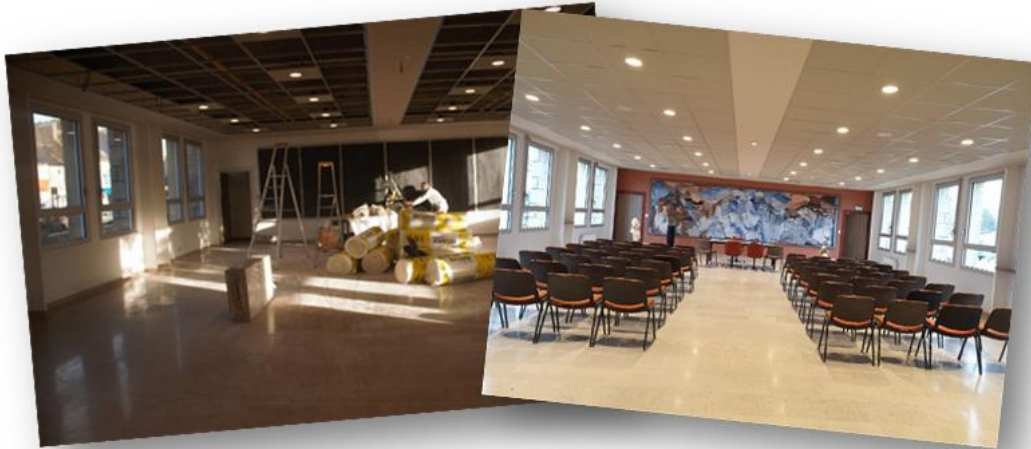
- L'achèvement de la rénovation/construction du complexe du Coum dont les travaux ont duré près de 18 mois.



- La phase d'étude de la rénovation énergétique des écoles publiques dont la phase opérationnelle débutera en 2023.



- La rénovation énergétique de la salle des mariages.



- La rénovation et la mise en accessibilité de la salle du Conseil municipal.



- Le début de l'aménagement de la rue Joseph Lusven dont les travaux devraient s'achever en octobre 2023. Les travaux sont composés de la rénovation des réseaux humides, l'enfouissement de réseaux souples ainsi que de l'aménagement de la voirie.



- L'aménagement de la rue de Dixmude (Amélioration de la voirie et la réalisation des trottoirs).



- La création de la piste cyclable rue de Ridiny, cofinancée avec Pays d'Iroise Communauté, 54% à charge pour la Commune.



- L'aménagement de la rue Yves Talarmain dont les travaux consistent à la rénovation des réseaux humides, l'enfouissement de réseaux souples ainsi que de l'aménagement de la voirie dont une piste cyclable.





- Les déconstructions des friches urbaines dans le périmètre de l'écoquartier (Tocade, ancienne gendarmerie).



- L'installation de nouvelles structures de jeux au sein de la Maison de l'enfance et au square de l'Abéric.



## Le financement des investissements – Evolution de la dette

Sur l'exercice 2022, pour financer ses investissements, la Commune n'a pas eu le besoin de recourir à l'emprunt.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 4 369 353,34€.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Cap restant dû	Dette/habitant
2017	739 987,35€	219 039,65€	520 747,70€	5 310 484,58€	824,99€
2018	687 076,49€	201 517,94€	485 558,55€	4 849 136,88€	753,56€
2019	659 948,55€	191 186,29€	468 762,26€	5 362 578,33€	833,86€
2020	636 319,53€	173 831,29€	462 488,24€	4 893 816,07€	761,56€
2021	651 497,42€	157 359,79€	494 137,63€	4 901 790,17€	700,86€
2022	671 465,50€	138 998,67€	532 466,83€	4 369 353,34€	623,39€

La Collectivité s'efforce de limiter l'emprunt. Sa politique de financement consiste à privilégier les opérations cofinancées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le ratio en cours de la dette/habitant est de 623,39€.

La capacité de désendettement est en baisse. Elle est de 2,37 années au 1<sup>er</sup> janvier 2023 contre 2,45 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celle-ci constitue le rapport entre l'encours de la dette de la Collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la Collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

ANNEE	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Epargne nette	2 022 643,86	1 996 380,80	1 843 873,59
Endettement	4 893 816,07	4 901 790,17	4 369 353,34
Capacité désendettement (année)	2,42	2,45	2,37

Pour financer les programmes d'investissements, la Commune fait appel à l'épargne dégagée dans la section de fonctionnement et à des recettes dites « d'investissement » : dotations (notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR), fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subventions d'équipement, fonds affectés à l'investissement (dont la taxe d'aménagement et les amendes de police). La quasi-totalité de ces opérations ont fait l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires (Etat, Région, Département, CCPI).

## ENJEUX ET ORIENTATIONS 2023

### Les dispositions spécifiques aux Collectivités locales du projet de loi de Finances (PLF) pour 2023.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, il est aujourd'hui prévu une sensible progression des concours de l'Etat avec une hausse de +1,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale 2022.

Les recettes fiscales devraient progresser avec une prévision de l'ordre de +7% en 2023 des bases de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) notamment en rapport avec l'inflation. Le PLF 2023 ne plafonnera pas la révision des valeurs locatives qui servent de base de calcul à la TFPB. Cette revalorisation est, pour rappel, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre N-1 et novembre N-2, et l'inflation a été particulièrement forte ces derniers mois.

Les recettes des contributions directes évolueront ainsi avec l'actualisation des bases d'imposition.

Quant aux dotations de soutien à l'investissement local de droit Commune (DETR et DSIL), elles devraient être maintenues. Le FCTVA (Fonds de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) devrait augmenter de 200 Md€ en 2023.

Afin de compenser l'inflation, la DGF versée par l'Etat aux Collectivités est augmentée de 320M€. Cet abondement représente une hausse de +1,2% de la DGF par rapport à 2022.

Les territoires ruraux devraient bénéficier de cette hausse de la DGF : 200 M€ de cette majoration sont fléchés vers la dotation de Solidarité Rurale (DSR). 92% des Communes environ devraient voir leur DGF augmenter.

### Des mesures d'accompagnement des coûts de l'énergie

Pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, l'Etat reconduira en 2023 le filet de sécurité voté à l'été 2022, dans un nouveau modèle et ce pour un montant approchant les 2 Md€. Cependant ce dispositif qui concerne les Collectivités est sous conditions.

Par ailleurs, la reconduction du bouclier tarifaire pour les petites Communes est prévue en 2023. Un tarif réglementé de l'électricité s'appliquera pour environ 30 000 Communes, sur la base d'une hausse limitée à +15% pour les clients éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVe).

Enfin pour les Collectivités ne pouvant bénéficier du bouclier tarifaire, le Gouvernement a annoncé un « amortisseur électricité » qui prévoit la prise en charge par l'Etat de la moitié du surcoût sur les factures d'électricité au-delà d'un prix de référence pour les contrats signés ou qui le seront en 2023. Cet amortisseur sera mis en place par décret.

## Un dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le « Fonds Vert »

D'un montant total de 2 Md€, le fonds vert a pour objectif de soutenir les Collectivités territoriales dans l'accélération de leur transition écologique. Il s'articule autour de trois axes :

- La performance environnementale,
- L'adaptation des territoires,
- Amélioration du cadre de vie.

Par exemple la rénovation énergétique des bâtiments publics, le recyclage des friches sont des projets éligibles.

Aujourd'hui, le PLF 2023 a la volonté de préserver les ressources des Collectivités face aux conjonctures économiques connues à ce jour. Cependant pour les années à venir, se pose la question du financement du déficit auquel les Collectivités devront contribuer et son incidence sur le budgets locaux...

## ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

### Hypothèses et prévisions retenues dans le cadre du Budget Primitif 2023

Les prospectives présentées ci-après ont été établies sur la base des réalisations des exercices précédents et en tenant compte des éléments connus à fin décembre 2022.

Néanmoins, il est important de souligner que ces prospectives sont amenées à évoluer et à être actualisées tous les ans en fonction de paramètres dont la Collectivité n'a pas la maîtrise : évolution de la crise économique et la situation géopolitique, évolution des PLF des années à venir, mesures nationales d'évolution des carrières, inflation, évolution des droits de mutation...

De ce fait, l'élaboration des budgets communaux relève d'un exercice complexe.

Dans ce contexte de crise, la Municipalité a fait le choix de proposer des orientations budgétaires volontairement et raisonnablement ambitieuses, articulées autour d'investissements dont certains s'inscrivent dans un schéma pluriannuel.

L'objectif financier au titre du budget primitif 2023 reste inchangé :

- Garantir un niveau élevé de service public tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- Un programme d'investissement ambitieux afin de mener à bien les projets stratégiques du mandat,
- Conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine de la Commune (maintien de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brut).

## La section de fonctionnement 2023

### Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES 2023	
Chapitre	Prévisions 2023
011 - Charges à caractère général	1 783 700,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 070 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	570 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	40 000,00 €
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>5 465 700,00 €</b>
67 - Charges exceptionnelles	64 700,00 €
<b>Charges de fonctionnement hors intérêts</b>	<b>5 530 400,00 €</b>
66 - Charges financières	180 000,00 €
<b>Total charges réelles de fonctionnement</b>	<b>5 710 400,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	650 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 360 400,00 €</b>

Pour 2023, la Municipalité propose un engagement de dépenses en tenant compte des éléments connus à ce jour et notamment l'impact des coûts de l'énergie et des mesures sur les charges de personnel afin de maintenir un pouvoir d'achat.

#### Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses permettant aux différents services communaux de fonctionner (achats de fournitures, entretien du matériel, des espaces publics et des bâtiments, spectacles et activités...).

L'évolution des dépenses à caractère général devrait être fortement impactée en 2023 par l'augmentation des prix de l'énergie ainsi que par la hausse des coûts de matières premières, notamment les denrées alimentaires.

Les efforts de réduction des volumes continueront à être accentués par l'intermédiaire du plan de sobriété mise en place, de manière à limiter la hausse des coûts des fluides liée à l'explosion des coûts de l'énergie. En outre, les efforts sur les investissements d'économie d'énergie fait depuis plusieurs années vont être poursuivis pour amplifier les économies en résultant.

Les prospectives 2023 intègrent également les charges nouvelles induites par la mise en service du complexe du Coum (fluides, assurance...).

### Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, à l'instar de toutes les Communes, représentent le poste principal des dépenses du budget. En effet les missions inhérentes à la Collectivité, par leur proximité avec les usagers et avec la volonté toujours forte de rendre un service de qualité, nécessitent une mobilisation constante et importante d'agents sur le terrain (entretien des espaces publics, accueil et encadrement, animation dans es écoles et la crèche...).

De ce fait, la maîtrise budgétaire implique un pilotage fin de la masse salariale même si celle-ci est difficilement compressible du fait des évolutions réglementaires.

L'impact en cours d'année 2022 des différentes mesures fera progresser de manière soutenue les charges en personnel en 2023.

Les propositions budgétaires pour le budget primitif 2023 tiendront compte des éléments récurrents comme le Glissement Vieillesse Technique, les avancements de grade et promotions internes.

L'effet « année pleine » de certaines évolutions règlementaires intervenues en 2022, notamment le dégel de la valeur du point d'indice, aura un impact sur le BP 2023.

### Les autres charges de gestion courante :

Les subventions de fonctionnement aux associations devraient subir une légère hausse du fait de la revalorisation de certains critères.

La participation aux frais de fonctionnement aux écoles privées devrait restée stable.

### Les frais financiers :

Les frais financiers concernent essentiellement le remboursement des intérêts.

## Les recettes de fonctionnement 2023

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales directes (50% du total des recettes).

RECETTES 2023	
Chapitre	Prévisions 2023
70 - Produits des services	728 250,00 €
73 - Impôts et taxes	4 353 070,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 097 050,00 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	52 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	22 000,00 €
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>7 302 370,00 €</b>
76 - Produits financiers	30,00 €
042 - Opérations d'ordre	58 000,00 €
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 360 400,00 €</b>

La structure des recettes réelles de fonctionnement de la Commune ne devrait pas connaître de modifications majeures au cours de l'année 2023.

Les hypothèses des estimations de principales recettes de fonctionnement pour le budget 2023 sont les suivantes :

⇒ **Fiscalité directe locale** :

Depuis 19 années, la Commune de Ploudalmezeau mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux. La Municipalité propose de maintenir, pour 2023, les taux comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,71%
- Taxe foncière sur le bâti : 22%
- Taxe foncière sur le non bâti : 43,74%

L'évolution des bases fiscales qui relèvent de la loi de Finances (et non des taux) des taxes des ménages pour 2023 est anticipée à hauteur de +6% (évolution physique et liée à l'inflation).

⇒ **Fiscalité indirecte** :

Elle est composée essentiellement de l'allocation compensatrice de Pays Iroise Communauté qui devrait être de l'ordre de 230 000€ en 2023 (233 908€ pour 2022).



Concernant les droits de mutation, après deux années consécutives où leurs montants sont supérieurs aux estimations (317 920€ environ pour 2022), l'hypothèse d'une baisse de recettes est privilégiée. En effet, les conditions d'accès aux crédits se sont tendues du fait de l'instauration d'un taux d'usure (taux minimum légal auquel les banques sont autorisées à prêter)

⇒ **Dotations de l'Etat :**

Afin de compenser l'inflation et comme indiqué précédemment, la DGF versée par l'Etat et prévu au PLF 2023 devrait augmenter d'environ 1,2%. Ainsi pour l'exercice 2023, la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devraient être stables comparé à l'exercice précédent.

⇒ **Produits de service et de gestion courante :**

Les produits de services regroupant les produits des facturations des services à la population (crèche, ALSH, garderies, Arcadie, concessions funéraires...) devraient légèrement augmenter du fait de la revalorisation de certaines tarifications votées en décembre 2022.

Les produits de gestion courante incluant les loyers et locations de bâtiments communaux sont attendus avec une hausse de près de 1,5%.

## L'épargne

Le budget 2023 s'appuiera sur une stabilité des impôts directs et une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la Commune à long terme.

Cependant les impacts financiers subis par la Collectivité (prix de l'énergie, inflation, revalorisation du point d'indice de la fonction publique) pourraient avoir un impact sur l'épargne nette en 2023. L'épargne doit être aussi appréhendée avec prudence.

## La section d'investissement

### **Face à la crise économique et financière : adapter le programme d'investissement pour garantir un équilibre entre ambition pour Ploudalmézeau et maintien de son endettement.**

Pour 2023, pour toute Collectivité, ce sera un enjeu fort que de pouvoir maintenir leur programme d'investissement alors que les capacités d'autofinancement seront fortement mises à mal.

Pendant nous nous devons de continuer à investir pour l'avenir de Ploudalmézeau, son attractivité et son « vivre ensemble », mais avec une approche qui pourrait être revue sur la base :

- D'une replanification de certaines opérations au regard de l'augmentation des coûts,
- Du maintien de celles engagées et qui nous semblent structurantes comme la densification urbaine, l'aménagement du centre bourg...
- Et en accélérant notre programme au service des plans d'économie d'énergie, dans une démarche accompagnant la transition écologique.

### **Les dépenses d'investissement 2023**

Dans un contexte aujourd'hui très contraint, la Municipalité a fait le choix de mettre en cohérence les projets d'investissement et les capacités financières.

Outres les projets structurants, la Commune prévoit une somme annuelle au maintien, à l'entretien et au renouvellement de son patrimoine bâti et matériel, à la mise en œuvre de l'agenda accessibilité... Cette somme devrait être stable jusqu'à la fin du mandat.

Par ailleurs, une enveloppe annuelle est dédiée à la constitution d'une réserve foncière selon les opportunités qui se présenteront et ce afin d'anticiper à plus ou moins longs termes des actions ou opérations d'aménagement dans l'intérêt général.

### **Les projets en cours ou qui seront lancés ou poursuivis :**

Des études qui seront lancés ou poursuivies :

- La dynamisation du centre bourg-écoquartier phase II,
- Etude de besoins complexe sportif rue de Cullompton,
- Aménagement des abords des églises de Ploudalmézeau et de Porstall.
- Aménagement de la coulée verte,

Des travaux qui démarreront :

- Restructuration des locaux scolaires et périscolaires,
- Construction des locaux techniques municipaux,
- Aménagement cheminement doux rue de Brest,
- Aménagement deuxième aire de camping-car,
- Réalisation d'un city park après la concertation en 2022 auprès des jeunes utilisateurs et du CME,
- Aménagement voirie seconde partie de la rue de la gare,
- Automatisation des sanitaires du port,
- Communication : mise en place de bornes d'informations et interactives.

Des travaux qui vont se poursuivre :

- Aménagement du square de l'Abéric,
- Aménagement de la rue Joseph Lusven,
- Modernisation de l'éclairage public,
- Début de la construction des appartements et cellules commerciales en place et lieu du bâtiment « la Tocado ».

Le déploiement d'un programme pluriannuel dépendra de la capacité financière de la commune dans les prochains mois et les prochaines années. Investir au maximum de nos capacités pendant la crise économique tout en étant prêt à rebondir en sortie de crise !

L'ambition politique pour la Commune de Ploudalmézeau est structurée autour de plusieurs axes :

- ⇒ **Une Commune engagée pour l'environnement** : La Collectivité va poursuivre ses efforts engagés depuis plusieurs années afin d'offrir aux habitants un environnement toujours plus préservé et une qualité de vie toujours plus importante (remplacement des équipements énergivores, remplacement de l'éclairage public par des Leds, développement de cheminements doux, renforcer la plantation d'arbres...).
- ⇒ **Un habitat qualitatif et un cadre de vie amélioré** : Bien vivre à Ploudalmézeau, c'est permettre aux habitants de vivre dans un habitat de qualité et un cadre de vie agréable. Selon ce principe, de nombreux quartiers ont été développés ou réhabilités au cours de ces dernières décennies. Il y a encore des projets à réaliser pour dessiner la Commune de demain et qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants (poursuite de l'aménagement de l'écoquartier, assainissements, réalisation de nouveaux lotissements, réflexion sur des logements adaptés répondants aux besoins actuels...).
- ⇒ **Adapter le Commune aux défis actuels** : Ploudalmézeau doit continuer à évoluer et

s'adapter aux nouveaux défis de notre époque. Apporter une réponse aux défis du commerce de proximité, du respect de l'environnement, de l'attractivité, du dynamisme, de la qualité de vie (réflexion sur la végétalisation de certains espaces publics, réflexion sur l'aménagement de certains espaces urbains comme la place aux blés, poursuite de la rénovation de la voirie et de l'effacement des réseaux sur les deux agglomérations, aménagement de la coulée verte...).

Le commerce de proximité est un défi majeur de cette transformation. Parmi les priorités du mandat est prévu la poursuite de l'aménagement du centre bourg pour redonner entre autre toute sa place au commerce de proximité dans la vie quotidienne et contribuer à rendre la Commune plus attractive (favoriser l'implantation de nouveaux commerces absents du territoire en proposant de nouvelles cellules commerciales).

- ⇒ **Pour une Commune de culture ouverte à tous** : Notre patrimoine et notre culture sont des biens et des repères précieux que nous devons protéger et mettre en valeur (renouvellement du matériel vieillissant du centre culturel Arcadie, mise en valeur des abords de l'église, réflexion sur la réhabilitation de la chapelle Sainte Anne, développement de parcours du patrimoine...).
- ⇒ **L'accès au sport pour tous** : Le sport pour tous, une réalité à Ploudalmézeau, une démarche qui repose sur des infrastructures développées sur les deux agglomérations et ouvertes à tous dès le plus jeune âge. Ploudalmézeau possède un patrimoine riche qui se doit d'évoluer en fonction des besoins et des enjeux climatiques (réflexion sur les activités orphelines, création d'une salle de gymnastique, rénovation ou réhabilitation du complexe sportif rue de Cullompton, jeux urbains...).

## Les recettes d'investissement

Le financement des investissements sera assuré par :

- L'autofinancement ;
- Le fonds de compensation de la TVA ;
- Les dotations de produits de cessions.
- Les subventions diverses qui seront systématiquement sollicitées auprès des partenaires. Cela est une de nos priorités !

En fonction de l'avancée des programmes et de l'évolution économique, la Municipalité devra recourir à l'emprunt sans pour autant mettre à défaut les ratios financiers de la Collectivité.

## CONCLUSION

Dans un contexte encore plus contraignant que les années passées compte tenu de la crise économique que nous rencontrons aujourd'hui et qui fait suite à la crise sanitaire, un impact direct de l'épargne brute est donc à envisager qui cependant ne devrait pas mettre en péril la situation financière saine de la Collectivité.

Pour autant, nous nous devons, en adaptant et rationalisant nos ambitions, de respecter nos engagements auprès des administrés en leur offrant un service public de qualité et en concrétisant, certes en replanifiant si cela est nécessaire certaines opérations, des projets qui améliorent le quotidien et préparent l'avenir.

# Rapport pour le Débat d'orientations Budgétaires Année 2023

## Budgets annexes



Conseil Municipal  
25 Janvier 2023

## BUDGET ANNEXE DU PORT

Après la phase administrative et d'étude en 2020 et 2021, les travaux de reconstruction du môle, détruit par une tempête Ciara en 2020, se sont achevés en mai 2022.

### Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 117 203,40€. Ces dépenses concernent l'entretien, le remplacement de matériel portuaire ainsi que les charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des usagers disposant d'un mouillage et de la vente de carburant et s'élèvent à 220 231,01€.

### Section d'investissement

Les travaux de reconstruction du môle ont été réalisés en 2022. Les dépenses hors études et MOE s'élèvent à plus de 500 000€

Une subvention d'investissement du budget Commune ne devrait pas être nécessaire pour équilibrer le budget.

## BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU SANOU II

En 2022, peu de mouvements sur ce budget.

Une fois achevés les travaux de viabilisation, le budget devrait être clos en fin d'exercice 2023.

## BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE KERIBIN

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 sont liées à des frais d'études pour un montant de 2 520€.